

## RFI EVÉ DE NOTES

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

N° candidat :

Inscription n°: 002

Session : 2023



CycladesVerifRLN

MONSIFUR CHANRY--AI FXIS 21 rue Saint Etienne Enguerand 45043 ORI FANS CEDEX 1 Mail.: oe.dec6@ac-orleans-tours.fr 11 rue Clément Martot 37520 LA RICHE

Nom de famille : CHANRY-ALEXIS Nom d'usage

Rectorat de l'académie Division des Examens et Concours

Prénom(s): Enquerand

Né le: 13/04/2004 A: CHAMBRAY-LES-TOURS (037)

INE :

DEC 6

Etablissement: 0370757X LP NOTRE DAME LA RICHE TOURS CEDEX 1

- Jury : 25514 Forme de passage : Globale Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

Spécialité Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques

Epreuves du 1er groupe  Epreuve scientifique et technique		Note 18.00/20	Coefficient 4.0	Points	Observations
J11	Mathématiques	18.5/20	2.0	37.00	
J12	Physique-Chimie	17.5/20	2.0	35.00	
J2	Epreuve technologique : analyse d'un système numérique (1)	11.5/20	5.0	57.50	
	Prise en compte de la formation en milieu professionnel	13.91/20	11.0		
J31	Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel (1)	14.0/20	3.0	42.00	
J32	Préparation - installation - mise en service - maintenance d'un système numérique (1)	14.0/20	6.0	84.00	
J33	Economie et gestion	12.0/20	1.0	12.00	
J34	Prévention, santé, environnement	15.0/20	1.0	15.00	
U4	Langue vivante-Anglais	19.0/20	2.0	38.00	
	Langue vivante A : écrite-Anglais	11.0/12			
	Langue vivante A : orale-Anglais	8.0/8			
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	12.50/20	5.0		
J51	Français	14.5/20	2.5	38.25	
J52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	10.5/20	2.5	28.25	
J6	Arts appliqués et culture artistique	16.5/20	1.0	16.50	
J7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	15/20	1.0	15.00	
201	Chef d'oeuvre	16.5/20		13.00	
	Chef d'oeuvre : présentation orale	15.0/20			
	Chef d'oeuvre : note du livret	17.5/20			
Epreuves professionnelles RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe		Total:	14.0 29.0	183.50 427.50	

**DECISION DU JURY: Admis Mention Bien** 

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la movenne des épreuves professionnelles

A Orléans, le 04 juillet 2023

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Le Recteur,